



DÉLIBÉRATION N° 2026-I-006

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LE SYMBHI A L'EPTB ISERE

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le quatorze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilles Strappazon, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	
Le Département	Christophe Revil	Présent en visioconférence
Le Département	Cyrille Madinier	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Pouvoir donné à Albert Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Coraline Saurat	Présente en visioconférence
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charléty	
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	

**Autres personnes présentes :**

M. François BERNIGAUD (CCLG), M. Nicolas PERRIN en visioconférence (GAM).

CLE Drac/Romanche : Marie-Noël BATTISTEL (Présidente), Aurélie CAMPOY (Secrétaire générale).

EPTB Isère : Jean-Charles FRANÇAIS (Directeur).

Agents SYMBHI : Daniel VERDEIL (Directeur), Bertrand JOLY en visioconférence (UT VERCORS), Anne-Sophie DROUET (UT GRESIVAUDAN), Alexia GIROUD (UT Romanche), Agathe GIRIN (UT SUD GRESIVAUDAN), Cédric ROSE (UT VOIRONNAIS), Victor BRUNEL (UT VOIRONNAIS), Mathieu GRENIER (UT DRAC), Damien KUSS (Pôle ouvrages), Sylvain GONIN (Pôle ressources), Sandrine ROGNON (Pôle ressources), Leïla FRANITCH (Pôle ressources).

Excusés :

M. Bernard Perazio (CD38), M. Vincent Fristot (GAM), M. Christian Masnada (GAM), Mme Laura Siefert (GAM), M. Franck Doriol (CCSMV), M. Jean-Louis Soubeyroux (CAPV).



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5721-2 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-12, et R.213-49 ;

Vu l'arrêté N°24-095 en date du 23 mai 2024 et ses annexes, de Madame la Préfète coordinatrice du bassin Rhône Méditerranée relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'EPTB Isère ;

Vu le courrier de notification de Madame la Préfète coordonnatrice du bassin Rhône Méditerranée et ses annexes en date du 23 mai 2024 qui demande aux collectivités, EPCI et Syndicats mixtes titulaires de la compétence GEMAPI de se prononcer sur le projet de périmètre d'intervention de l'EPTB Isère, sur les statuts et les annexes du futur syndicat mixte ouvert porteur de cet établissement ainsi que sur leur adhésion à ce dernier ;

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) figure dans la liste des membres indiquée dans les statuts et leurs annexes de l'EPTB Isère et que l'article 8-1 « Composition du Comité syndical » des statuts de l'EPTB Isère prévoit que chaque membre adhérent à l'EPTB Isère doit désigner via délibération, un délégué et un suppléant ;

Vu la délibération n°2024-IV-003 en date du 20 juin 2024 relative à la désignation des délégués du SYMBHI à l'EPTB Isère nommant Monsieur Gilles Strappazon en tant que délégué titulaire et Monsieur Fabien Mulyk en tant que délégué suppléant à l'EPTB Isère.

À la suite de la démission de Fabien Mulyk, en date du 18/11/2025, de ses fonctions, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- De maintenir la désignation de Monsieur Gilles Strappazon en tant que délégué titulaire à l'EPTB Isère ;
- De désigner Madame Valérie Pétex en tant que déléguée suppléante à l'EPTB Isère.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 22 janvier 2026.



Le Président,
Gilles Strappazon



